



EPCI :

217 SERRE-PONCON VAL D'AVANCE

DEPARTEMENT :

05

FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE OU SGC :

SGC DE GAP

N° 1259 EPIC1 (1)

TAUX

FDL

2025

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTE EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024	Taux de référence pour 2025	Tx moyens pondérés des com. si fusion	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence (col. 4 x col. 2a ou 2b)	Taux votés	Produits attendus (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie additionnelle	9 254 569	4,48		9 900 000	475 200	4,18%	413 520
Taxe foncière non bâtie additionnelle	216 640	21,22		220 100	46 705	21,99%	46 705
Taxe d'habitation additionnelle	1 322 422	3,18		1 262 000	40 132	3,18%	40 132
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	3 227 779	27,60		4 220 000	1 164 720	27,60%	1 164 720
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>	>>>		>>>	562 037		
				Total de la fiscalité additionnelle		Total	
				562 037		1 695 077	
				Total des CFE unique, de zone et éolienne		1 164 720	

Année au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

Taxes additionnelles	Produits attendus	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)
8	9	10	11
Taxe foncière bâtie additionnelle	562 037		4,18%
Taxe foncière non bâtie additionnelle	562 037		21,99%
Taxe d'habitation additionnelle	562 037		3,18%
CFE additionnelle	>>>		>>>
CFE unique ou de zone	>>>		>>>
CFE éolienne	>>>		>>>
Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)			
Reserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)			
Reserve de taux utilisée pour le taux voté en 2025 (12)			
Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)			
(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux			
27,60%			

RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2025	RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2025
12	13
TVA	IFER
604 732	589 860
TASCOM	TAFNB
36 378	14 623
Alloc. compensatrices	DCRTP
649 917	0
FNIGIR	Total
- 812 621	1 082 889

TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2025

A 05007 GAP CEDEX

A La Zote - Noue

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)

Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)

Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025

Le 24 MARS 2025

Le 18.03.2025

Le

1695 077

1 082 889

2 777 966

Pour la Direction des Finances publiques, RENAUD ROUSSELLE

Pour le Groupement, Sébastien Rouffoux

Pour la Préfecture,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

- a. Personnes de condition modeste
- b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
- c. Locaux industriels
- d. Logements sociaux

Taxe foncière non bâtie

- a. Taxe d'habitation :
- b. Dotation pour perte de THLV
- c. Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
- b. Base minimum
- c. Locaux industriels
- d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

- a. Par le conseil communautaire
- b. Par la loi

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil communautaire
- b. Par la loi (terres agricoles)
- c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Par le conseil communautaire
- b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
- b. Logements vacants soumis à la THLV
- c. Bases dégrèevées hors locaux vacants
- d. Bases dégrèevées locaux vacants

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

- a. Éoliennes et hydroéoliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques
- e. Transformateurs électriques
- f. Stations radioélectriques
- g. Installations gazières et autres

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA prév. (compensation TH)
- b. TVA prév. (comp. CVAE)
- c. DTCE (Métropole de Lyon)

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. 75% moyenne nationale
- b. Taux maximum

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
27,67	>>>
27,67	>>>
27,67	>>>
>>>	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

- a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national
- b. Taux plafond de 2025

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

- a. Taux moyens des taxes foncières de 2024 :
- a. au niveau national
- b. au niveau de l'EPCI
- Taux maximum de la majoration spéciale

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2025 au titre de laquelle.... :

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

- a. Taxe foncière bâtie
- b. Taxes foncières bâtie et non bâtie

1,002732	>>>
1,002677	>>>

- a. Taxe foncière bâtie
- b. Taxe foncière non bâtie

39,74	
51,08	